

Des Livres et Vous

Journal de la CGT BnF
n. 4 nouvelle série, février 2010

◆ Le droit de retrait

« Si un salarié a un motif raisonnable de penser que sa situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, s'il constate une défectuosité dans les systèmes de protection », il peut se retirer de son poste de travail. (Article L4131-2 du Code du travail, et art. 5 et 6 du décret 82-453).

- Le danger en cause doit donc être grave et susceptible de produire un accident ou une maladie entraînant la mort ou une incapacité prolongée.

- Le caractère imminent du danger implique la survenue d'un événement dans un avenir très proche.

Vous avez pour seule obligation de prévenir oralement votre supérieur. Toutefois nous vous recommandons de remplir le *Registre Hygiène et sécurité* (souvent conservé dans les secrétariats). Il vous faut indiquer le poste de travail concerné, la nature du danger et sa cause, le nom de la ou des personnes exposées, dater et signer.

Si vous pouvez rester dans l'établissement, ne partez pas ce serait assimilé à un abandon de poste. Personne ne risque de retenue de salaire pour avoir exercé ce droit.

◆ Photocopies : du service au supplice !

Les magasiniers postés aux photocopieuses connaissent bien le sujet. Il s'agit le plus souvent de travailler dans des locaux exigus et faire face à des lecteurs mécontents des règles de reproduction.

Ces conditions de travail se sont d'autant plus détériorées qu'un certain nombre d'espaces dévolus aux photocopieuses ont été fermés, concentrant l'activité sur quelques points chauds. Dans les locaux où l'on trouve des scanners, c'est leur difficulté d'utilisation qui pose de réels problèmes.

A cela s'ajoute la désagréable sensation pour les magasiniers de travailler pour la Sedeco, la société prestataire de l'activité.

Pourtant des solutions existent : meilleur aménagement des locaux, règlement accessible, largement diffusé aux usagers et expliquant clairement les restrictions de photocopies liées à la mission de conservation de la BnF et au cadre légal.

◆ Vacataires kleenex

La BnF fait désormais signer des contrats de plus en plus courts, renforçant ainsi la précarité des personnels non titulaires. Il s'avère, en effet, que sur 130 vacataires recrutés sur des « besoins occasionnels », c'est-à-dire ayant des CDD égaux ou inférieurs à 10 mois, 49 auraient pu obtenir des contrats de 3 ans puisque les fonctions qu'ils occupent leur en donnent le droit. Il s'agit des « agents de service public et de communication ».

Pour la CGT, qui a écrit à la Directrice générale, il faut que l'administration requalifie immédiatement l'ensemble de ces CDD en contrats de 3 ans, comme c'était la règle. C'est un droit, c'est un dû !

■ Mais le pire reste à venir

Les prévisions pour l'année 2010 sont en effet particulièrement inquiétantes puisque les budgets alloués aux vacances sont en baisse de 10%. Cela va nécessairement se traduire par des contrats non renouvelés, et la baisse des taux horaires offerts aux vacataires (passage de 110h/mois à 80h par exemple).

Les grèves du mois de novembre-décembre 2009 ont permis d'arracher quelques avancées, prouvant que la lutte paye. **Toutefois, c'est un plan de titularisation globale qu'il est urgent d'obtenir. C'est à quoi la CGT aspire et œuvre.**

De la grève aux urnes, la lutte continue !

■ Des agents toujours mobilisés

Dans le cadre du combat national contre la Révision générale des politiques publiques (RGPP), les agents de l'établissement ont répondu plusieurs fois, cet hiver, aux grèves lancées par l'intersyndicale de la BnF. Les revendications, en phase avec celles de l'intersyndicale Culture, demandaient l'arrêt à la fois des suppressions de postes, de la baisse des subventions, de toute externalisation et un plan de résorption de l'emploi précaire.



Plusieurs centaines de grévistes ont été comptabilisées pour chacune de ces journées, chiffre tout à fait respectable en cette période de difficultés économiques. **Le fait remarquable est le dynamisme impressionnant des agents grévistes pour faire de ces journées des moments marquants de la vie de l'établissement : forte affluence en AG, distribution massive de tracts, piquet de grève, blocage des caisses...**

■ Des résultats

Ces mobilisations ont contraint la direction à recevoir l'intersyndicale et le rapport de force plus favorable aux agents a permis :

- la contractualisation à temps complet de plusieurs collègues pour 2010 réunissant certaines conditions d'ancienneté
- de réserver aux non titulaires de la BnF le prochain recrutement d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage.

Si cela semble insuffisant au regard des revendications exprimées, nous considérons que ces avancées, si maigres soient-elles, permettront à de nombreux collègues de pouvoir enfin se stabiliser. **Preuve que les mobilisations peuvent changer les choses et rendre possible ce qui semblait encore hier inaccessible.**

Si la grève est le moyen ultime de faire entendre nos revendications, néanmoins, en tant qu'organisation syndicale, nous essayons, dans chaque instance, de faire entendre la voix des personnels dans le but de défendre au mieux vos intérêts.

L'accueil des jeunes enfants n'est pas une consigne

Le rouleur compresseur gouvernemental ne s'arrête devant rien et l'accueil des jeunes enfants est toujours dans son angle de mire. **Depuis l'automne 2008, le gouvernement a successivement :**

- ☞ décidé d'augmenter à 4 enfants de moins de 3 ans l'accueil chez les assistantes maternelles, au lieu de 3 auparavant
- ☞ autorisé l'ouverture de structures appelées " regroupements d'assistantes maternelles " pouvant accueillir jusqu'à 16 enfants, sans aucune norme de fonctionnement et d'encadrement sanitaire et/ou pédagogique
- ☞ lancé l'expérimentation des jardins d'éveil pour les enfants de 2 à 3 ans avec un taux d'encadrement jusqu'à 12 enfants par adulte au lieu du taux actuel de 8 enfants par adulte pour la même tranche d'âge en crèche collective
- ☞ prévu de modifier le décret relatif aux établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans, notamment en abaissant la qualification globale des équipes et en portant la capacité d'accueil en surnombre de 10 à 20 % de l'effectif habituel des enfants.
- ☞ supprimé des milliers de postes d'enseignants avec pour conséquence une nouvelle réduction de la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans à l'école maternelle
- ☞ prévu d'inclure les modes d'accueil de la petite enfance dans

C'est pourquoi nous demandons à chaque agent de la BnF de voter massivement aux prochaines élections (Référéndum, Conseil d'Administration, et CCPC pour les contractuels) afin d'envoyer un signe clair à l'administration de notre refus de la politique actuelle.

■ De l'importance du référendum

En 2010, l'ensemble des personnels du ministère de la Culture et de la communication est appelé à voter. Cette opération, appelée « référendum », permet d'évaluer, tous les trois ans, la représentativité de chaque syndicat et la répartition des sièges dans les instances :

- CTP (Comité technique paritaire, il traite de l'organisation du travail, d'hygiène et de sécurité, de formation professionnelle et d'emploi.

- CHS (Comité d'hygiène et de sécurité).

Lors du dernier référendum, en 2007, la BnF atteignait un taux de participation de 54 %, évitant ainsi un second tour, une première dans l'histoire de notre établissement. **Lors de cette élection, la CGT BnF est arrivée en tête des suffrages avec 371 voix pour le CTP et le CHS contre 281 voix en 2004.**

➢ **37,78 % : c'est le poids de la CGT au sein du Ministère de la culture, premier des 8 syndicats représentés.**

Ces résultats sont à confirmer pour la CGT comme pour le taux de participation, signe de l'attachement des agents au dialogue social et à un Service public de la Culture fort.

Le rôle des représentants du personnel est primordial. Ce sont eux qui font valoir vos interrogations, vos inquiétudes, vos requêtes face à des conditions de travail qui se dégradent année après année.

Chacun doit pouvoir mesurer l'importance et les enjeux de ces élections. Aucune profession de foi, aucun tract, ne remplacera nos interventions sous forme d'assemblées générales, de réunions pour exposer et débattre des acquis de la CGT sur les trois dernières années et de ses engagements sur les trois prochaines.

➔ Voter au référendum avant le 30 mars 2010 est un acte important. Choisissez la CGT.

➔ Vous savez qu'elle fera tout pour défendre vos intérêts au sein de ces instances.

- Les procédures pour voter -

- Le matériel de vote est fourni à chaque électeur jusqu'au 1er avril 2010. Les agents doivent le récupérer dans leur service et signer une liste d'émargement.

- En cas d'absence de l'électeur, l'établissement, doit acheminer le matériel de vote par voie postale (lettre recommandée avec accusé de réception).

- Le vote se fait ensuite par correspondance.

le champ de la transposition de la directive " Services " 2006/123/DE du parlement européen, **ce qui ouvrirait la voie à la mise en concurrence et à la privatisation de l'accueil des jeunes enfants.** L'ensemble de ces mesures tourne le dos à la qualité d'accueil et à la scolarisation des 2 ans dans des bonnes conditions.

■ La mobilisation se développe

Face à cette véritable braderie des modes d'accueil, un collectif unitaire large a été créé, regroupant des syndicats, des associations professionnelles, parentales et des familles.

Les initiatives « pas de bébés à la consigne » (pétitions, débat, rassemblement...) rencontrent beaucoup de succès. Toutes ces infos sur internet : www.pasdebebesalaconsigne.com

L'objectif du collectif, dans lequel la CGT est pleinement investi, est le retrait de ces différentes mesures.

Signez la carte-pétition !



◆ Le travail qui fait mal

■ De quoi parle-t-on ?

Mal au dos, aux épaules, aux jambes, aux yeux, courbatures et douleurs régulières, tendinites, sciati-ques, lumbagos... ces symptômes et ces pathologies sont très souvent dus au travail, ce sont des **Troubles musculo-squelettiques (TMS)**. Ils touchent les plus jeunes des salariés, comme les plus anciens.

Les TMS ne sont pas des accidents mais sont dus aux efforts et mouvements répétitifs, aux postures fixes ou contraignantes, aux cadences et aux efforts excessifs, aux équipements, aux stress...

■ Sur quels aspects agir afin de limiter les TMS ?

La liste est longue mais nous pouvons déjà citer :

- L'organisation et les rythmes de travail
- Les équipements, le matériel, les outils
- La gestuelle et les postures...

■ Dans l'immédiat à la BnF

Pour ceux qui travaillent devant un écran et qui ont mal aux yeux vous pouvez évoquer le Règlement intérieur : « *L'activité de l'agent doit être organisée de manière à ce que le travail sur écran de visualisation soit périodiquement interrompu par des pauses ou par des changements d'activité réduisant la charge de travail sur écran* » (p. 14).

Pour ceux qui ont mal au dos, aux épaules... des formations « Gestes et postures » existent, il faut s'en saisir. Par ailleurs, nous appelons la BnF à généraliser ces formations par type d'activité et par département. Il faut également renforcer les exercices et les exemples pratiques directement sur les postes concernés.

La CGT BnF, dans le prolongement de la journée d'information qu'elle a organisée sur les TMS en novembre 2009, compte poursuivre son investissement dans ce domaine. Il en va de la vie quotidienne des agents.

◆ L'Union locale du 13^{ème} arrondissement

■ **Les Unions locales CGT (UL)**, au nombre de 857 et réparties sur l'ensemble de la France, sont constituées par les syndicats et sections d'une même zone géographique. Elles permettent de construire les solidarités et de faire vivre un syndicalisme de proximité.

L'UL offre aux salariés une aide, qu'elle soit de l'ordre du simple conseil, de la formation syndicale, des créations de sections et syndicats, des procédures de licenciement. Mais aussi de la défense juridique. Dans nombre d'entreprises, les salariés se trouvent en situation d'isolement et démunis face à leur employeur. Il est important qu'ils puissent trouver un soutien, ne serait-ce que pour connaître leurs droits.

■ La CGT-BnF et l'UL du 13^{ème} arrondissement

Le SBNF-CGT, Syndicat CGT de la Bibliothèque nationale de France, participe au travail de l'Union Locale du 13^{ème} arrondissement de Paris, notamment au travers de ses instances et commission. Toutes les luttes locales et nationales y sont relayées et soutenues, telles que la défense des services publics, les retraites, les sans-papiers, les grèves du 13^{ème} arrondissement, etc.

■ Concrètement :

L'UL du 13^{ème} a créé trois collectifs :

- **Collectif juridique** : qui compte des élus au conseil des prud'hommes et qui tient des permanences juridiques.

- **Collectif formation** : qui organise la formation des salariés (action syndicale, hygiène et sécurité...).

- **Collectif syndicalisation** : qui agit dans les déserts syndicaux afin de créer des bases syndicales et veiller au bon déroulement des élections et des négociations annuelles obligatoires.

Le rôle de l'UL est d'organiser la lutte interprofessionnelle afin que le salarié soit respecté dans son travail, sans discrimination raciale, sexuelle ou syndicale ; l'UL doit défendre et faire respecter le Code du travail et les garanties collectives ; elle joue un rôle moteur dans la revendication et la conquête de nouveaux droits.

■ **Rencontrer l'UL** : 163 Bld de l'Hôpital, Paris 13^{ème}, tél. 01 45 70 78 57 ou ul.cgt13@wanadoo.fr

■ **Permanence CGT de 9h30 à 17h00, du lundi au vendredi.**

■ **Local 711, niveau A2, bandeau Sud, Tolbiac.**

⇒ **tel. 49 01 ou CGT@bnf.fr**

L'externalisation des activités documentaires

■ Perspectives étrangères

En Amérique du Nord, la vague d'externalisations et de sous-traitance des bibliothèques publiques a commencé au milieu des années 90. Du fait de coupes budgétaires, les collectivités ont cherché à externaliser certaines missions comme les acquisitions et le catalogage, c'est-à-dire le « cœur de métier » et plus seulement les tâches périphériques.

Aujourd'hui, des sociétés spécialisées proposent un package comprenant fournitures de livres reliés et équipés avec les fichiers informatiques des notices bibliographiques. D'autres se chargent de l'établissement de listes d'acquisitions à la place des bibliothécaires. En 1997, en Californie, le comté de Riverside a complètement externalisé la gestion de ses 26 bibliothèques à la suite de difficultés financières. La société LSSI gère maintenant les bibliothèques du comté et environ une cinquantaine d'autres aux Etats-Unis.

En Allemagne et aux Pays-Bas, la situation est assez proche. La majorité des bibliothèques publiques font appel à des sociétés de services intégrées aux bibliothèques. Elles choisissent dans des listes d'acquisitions, commandent et reçoivent leurs achats équipés pour le prêt, fournis avec les notices bibliographiques.



■ La question des compétences

L'externalisation des activités documentaires a des incidences. La conception même du métier est posée. Jusqu'à maintenant, le « cœur de métier » de bibliothécaire résidait dans la gestion des fonds et la mise à disposition au public de ces fonds.

Pour le bibliothécaire, les activités de gestion bibliothéconomique et les activités de service constituaient deux fonctions étroitement liées. C'est pourquoi, l'externalisation des activités acquisition-catalogage est souvent perçue par les professionnels comme une perte de savoir-faire, une « dé-professionnalisation ». La disparition ou la dilution de ces activités « cœur de métier » remettent finalement en cause les formations, les compétences acquises et les fonctions exercées.

De plus, l'externalisation soulève un problème qualitatif car le prestataire choisi ne peut fonctionner que sur un standard industriel, s'il veut garantir des prix compétitifs. Cela pose la question du « sur-mesure » et de la qualité de la prestation. Tous les professionnels connaissent les conséquences d'une

mauvaise entrée de données dans un catalogue et ses effets sur un travail de recherche bibliographique. D'autre part, externaliser une activité ne signifie pas s'en décharger complètement auprès d'un prestataire. C'est une nouvelle fonction à intégrer : contrôle, suivi, validation... Il faut donc un minimum de personnel dédié en interne à piloter la fonction externalisée.

■ A la BnF, ou comment gérer la pénurie

Les exemples récents des chantiers de rattrapage de catalogage des acquisitions étrangères effectués par les prestataires Jouve et Van Dijk sont éclairants. Pour Jouve, l'opération était complètement externalisée et les notices fournies étaient de qualité médiocre avec un important travail de relecture. Suite à ces problèmes, le chantier Van Dijk a bénéficié d'un encadrement BnF. Ces chantiers d'externalisation ont donc coûté cher et demandé une forte implication des services pour assurer un résultat satisfaisant.

Des questions se posent : à long terme des personnels formés aux outils bibliothéconomiques et sensibilisés à la cohérence du catalogue seraient-ils plus coûteux et moins performants ? Le contrôle des notices externalisées est-il vraiment une solution économique rentable ? Les catalogueurs vont-ils devenir de simples contrôleurs et correcteurs de paquets de notices ? Comment accepter une baisse de la qualité du catalogue et donc un service au public moins efficace ?

➤ **Externaliser un service ou une tâche, c'est privatiser un peu la BnF**

Pour la direction de la BnF, l'objectif de l'externalisation est principalement d'ordre économique : il s'agit de réduire les coûts, augmenter la « rentabilité », gérer la pénurie de personnels. Or, pour les activités documentaires, définir leur valeur d'un point de vue économique est très difficile, voire impossible. Certes, les tâches bibliothéconomiques ont un coût réel mais les impacts ou « bénéfices » sont indirects et la plupart décalés dans le temps. Aussi, appliquer une logique économique pure et simple est trompeuse et injustifiable à long terme, voire dangereuse pour nos métiers.

■ Les projets d'externalisation à la BnF : une logique économique avant tout

En juillet 2008, la direction générale présentait aux organisations syndicales ses projets pour la mise en œuvre de la RGPP (Révision générale des politiques publiques) à la BnF. L'externalisation de certains services ou fonctions étaient envisagés : le service courrier, la prestation des fournitures, le service de la billetterie, le catalogage des acquisitions étrangères. Depuis, les audits et autres études de faisabilité sont en cours ou terminés. D'autres projets, comme la réorganisation du Département de la reproduction porte en germe une externalisation non dite mais pourtant bien réelle.

A l'heure où nous écrivons, le service courrier est en passe d'être externalisé. Pour l'activité de catalogage, la direction, devant la vive opposition des organisations syndicales et l'inquiétude des personnels, a abandonné le projet, du moins pour le moment. Mais restons vigilants et n'en doutons pas, la direction de la BnF appliquera la politique gouvernementale à la lettre et il nous faudra alors passer à l'offensive, tous ensemble, pour contrecarrer la destruction de nos métiers et des missions de notre établissement.

Des livres et moi, le billet d'humeur # 1

En 2008, une circulaire du premier ministre exhortait à "l'exemplarité de l'État au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics". A partir de ce moment-là, il faut bien reconnaître qu'on en a sacrément entendu parler, du développement durable, à la BnF !

On nous a fait trier le papier du reste des déchets, avec des jolies poubelles de toutes les couleurs (jaune pour le plastique, bleu pour les canettes, vert pour le verre (quel humour !), transparent pour les piles...) ; on nous a dit de moins imprimer, avec un engageant message à la fin de tous nos mails ("avant d'imprimer, pensez à l'environnement") ; et comme on pensait qu'on allait continuer à imprimer quand même, on nous a même supprimé toutes nos belles imprimantes de bureaux...

Il convient pourtant de remarquer l'absurdité du concept même de "développement durable", véritable oxymore qui oppose deux mots diamétralement opposés. Comment peut-on croire en effet que l'on peut faire durer un développement ad vitam aeternam dans un monde dont les ressources sont par essence limitées ? Une croissance infinie dans un monde du fini est techniquement impossible. Qui plus est dans un bâtiment comme celui de la BnF, par définition "contre l'environnement" ! Il est en effet fondamentalement impossible de transformer le site Tolbiac en modèle écologique, à moins de creuser des fenêtres dans ses parois en verre ou de rassembler les quatre tours en un seul gros silo pour servir de magasins... Ce qui n'est visiblement pas pour tout de suite !

Le lieu cumule véritablement les tares anti-écologiques par excellence : tours en verre (type de construction devenue impossible de nos jours), climatisation à tous les étages et à tous les vents, éclairages "versillais", esplanade en bois exotique qui s'abîme très vite (vive la déforestation !), magasins tempérés éparpillés dans tous les coins... Bref ! Sans affirmer que toute tentative d'écologie à la BnF est vouée à l'échec, disons cependant que sa répercussion sur l'environnement serait fatalement amoindrie en comparaison de la dépense énergétique globale que représente le fonctionnement du bâtiment tentaculaire...

Mais plutôt qu'entreprendre une véritable politique écologique, la BnF s'adapte aux décisions gouvernementales avec la grande escroquerie du "développement durable", qui s'occupe au fond plus de communication que d'environnement... Il s'agit en fin de compte surtout de proposer des choses visibles en lieu et place de pratiques intelligentes et efficaces, qui elles seraient peut-être moins "remarquables". C'est ce que l'on nomme dans la langue de Shakespeare le "Greenwashing", et en d'autres termes plus français : l'"écoblanchiment" ou "blanchiment vert" (avouez que la formule est amusante), qui consiste à donner un bon coup de peinture verte (couleur de l'écologie) plutôt que de s'attaquer frontalement aux choses... Tout est alors dans l'apparence : on fait croire aux gens que tout ira mieux sans rien derrière, et le pire c'est que les gens se sentent du coup parfaitement rassurés... Ah, les miracles de la "com" et de l'embrigadement médiatique !